



## **COURS D'APPUI POUR APPRENTIS CHARTRE ENSEIGNANT**

Donner un appui, un soutien scolaire dans les branches demandées pendant le temps déterminé

### **Enseignement**

- Réviser et travailler les disciplines scolaires en référence au travail effectué dans leur école
- Transmettre dans la bonne humeur des connaissances, des savoirs et des compétences à des jeunes
- Mettre les jeunes en confiance et les encourager dans leur apprentissage
- Organiser le travail des jeunes en favorisant leur autonomie et la gestion du temps
- Être disponible au minimum deux heures par semaine si nécessaire
- Suivre régulièrement les élèves jusqu'à la fin du temps déterminé par la commission d'apprentissage en fonction de ses besoins
- Pendant les appuis :
  - Être soi
  - Avoir une tenue soignée
  - Avoir un vocabulaire adéquat et adapté à l'âge du jeune
  - Ne pas consommer de cigarette et/ou d'alcool
  - Ne pas utiliser de musique ou de portable pendant les appuis
  - Il s'agit d'un travail rémunéré, il en va du bien être du jeune qui a besoin d'une aide et de ses proches.

### **Contact avec la commune**

- Tenir à jour le décompte des heures enseignants au fur et à mesure des heures d'enseignement données
- Transmettre, chaque trimestre, à la Réception de la commune de Saillon le décompte des heures enseignant et celui de l'apprenti dûment complétés
- Transmettre le rapport des cours à la Réception de la commune de Saillon, qui le fera suivre au Président de la commission d'apprentissage qui statuera sur la suite des appuis.

### **Rémunération**

La commune rémunère, au tarif des commissions communales, à savoir fr.30.-/h, les personnes qui dispensent les cours.

Pour cette formation, une subvention de 30% est octroyée par l'État du Valais.

**En cas de non-respect de cette chartre, votre droit de donner des cours d'appui vous sera retiré.**

Lu et approuvé  
Etabli en 2 exemplaires

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



## COURS D'APPUI POUR APPRENTIS CHARTRE ENSEIGNANT

Donner un appui, un soutien scolaire dans les branches demandées pendant le temps déterminé

### Enseignement

- Réviser et travailler les disciplines scolaires en référence au travail effectué dans leur école
- Transmettre dans la bonne humeur des connaissances, des savoirs et des compétences à des jeunes
- Mettre les jeunes en confiance et les encourager dans leur apprentissage
- Organiser le travail des jeunes en favorisant leur autonomie et la gestion du temps
- Être disponible au minimum deux heures par semaine si nécessaire
- Suivre régulièrement les élèves jusqu'à la fin du temps déterminé par la commission d'apprentissage en fonction de ses besoins
- Pendant les appuis :
  - Être soi
  - Avoir une tenue soignée
  - Avoir un vocabulaire adéquat et adapté à l'âge du jeune
  - Ne pas consommer de cigarette et/ou alcool
  - Ne pas utiliser de musique, de portable ou l'ordinateur pendant les appuis
  - Il s'agit d'un travail rémunéré, il en va du bien être du jeune qui a besoin d'une aide et de ses proches.

### Contact avec la commune

- Tenir à jour le décompte des heures enseignants au fur et à mesure des heures d'enseignement
- Transmettre, chaque trimestre, à la Réception de la commune de Saillon le décompte des heures enseignants et apprentis
- Transmettre le rapport des cours à la Réception de la commune de Saillon, qui le fera suivre au Président de la commission d'apprentissage qui statuera sur la suite des appuis.

### Rémunération

La commune rémunère, au tarif des commissions communales, à savoir fr.30.-/h, les personnes qui dispensent les cours.

Pour cette formation, une subvention de 30% est octroyée par l'État du Valais.

**En cas de non-respect de cette charte, votre droit de donner des cours d'appui vous sera retiré.**

Lu et approuvé  
Etabli en 2 exemplaires

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_